



AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

qui se tiendra le **MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021** à 17 h 15
à la salle des délibérations,
située au 362, rue Principale, Daveluyville, Québec G0Z 1C0

Dans les régions étant en zone verte, la présence du public est permise aux séances du conseil. Les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en place, soit le respect de la distanciation de 2 mètres, le port du masque lors des déplacements et la désinfection des mains.

L'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Nous invitons les personnes qui ont des questions à les adresser par courriel à la greffière de la Ville, Mme Pauline Vrain, par courriel à : dga@ville.daveluyville.qc.ca ou en personne à l'hôtel de ville situé au 362 rue Principale. La transmission des questions peut se faire **jusqu'à midi le jour de la séance. ÉTANT UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LES QUESTIONS DOIVENT PORTER UNIQUEMENT SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.** Les réponses aux questions seront données lors de la séance à huis-clos et seront inscrites au procès-verbal. Ce dernier sera versé, après son adoption par le conseil, dans la section du site Web de la Ville réservée à cet effet, au lien : <https://www.ville.daveluyville.qc.ca/seances-du-conseil>

Merci de votre compréhension!

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MANDAT À LA FIRME PROGESCO - RÉOLUTION
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. FIN DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DONNÉ À DAVELUYVILLE, ce 30 août 2021.

Pauline Vrain
Directrice générale et greffière